



994 à 1109 : Nantua devient Prieuré.

Après avoir fait partie depuis sa fondation de l'archevêché de Lyon, Nantua est cédé à l'abbaye de Cluny en 994. Il intègre les cent quatre vingt quatre filiales que compte le tout puissant ordre de Cluny.

1095 : Consécration de l'église abbatiale de Cluny qui est le plus vaste monument de l'occident construite par Saint Hugues qui est aussi abbé de Nantua.

1096 : L'abbaye de Nantua retrouve une nouvelle prospérité grâce à l'élan donné par Cluny. Le monastère se fait admirer par ses vertus et les illustres personnages qui sont sous l'habit monastique.

1100 : Saint Hugues obtient une bulle du Pape par laquelle sa sainteté confirme les privilèges concédés à l'abbaye de Cluny par ses prédécesseurs et ordonne qu'en tous les monastères dépendant de cet ordre ils seraient régis par un Prieur sous l'autorité de l'Abbé de Cluny

Sur les 1184 filiales clunisiennes Nantua prend le 31° rang fort de ces 25 moines. Le premier prieur de Nantua se nomme François. Durant son mandat il fit quelques échanges avec Amé, comte de Genève.

Les moines bugistes iront faire profession à Cluny et garderont comme forme d'indépendance la faculté de désigner leur prieur avec toutefois l'assentiment du supérieur majeur qui pourra parfois opposer un refus formel.

A la tête du prieuré va se succéder les hauts dignitaires des grandes familles régionales dont les plus célèbres ont été : Boniface de Savoie, évêque de Belley puis de Canterbury, Amédée de Savoie, pape sous le nom de Félix V qui abdiqua et mourut prieur de Nantua, Philippe de Savoie, archevêque de Lyon et Humbert de Marest qui joua un rôle dans l'histoire de Montanges.

Cependant tous ne furent pas à la hauteur de leur tâche au cours des décennies. Les prieurs avaient le double pouvoir spirituel et temporel sur les habitants de leur juridiction :

Pouvoir spirituel : Le prieur veillait sur la bonne administration des paroisses. Il nommait les curés qui devaient les gouverner et diriger

Pouvoir temporel : *le premier était le droit de défense et par conséquent le droit de faire la guerre et lever des soldats, de construire des châteaux et fortifications (Saint Germain, Echallon, Gobet à Belleydoux) Le second était de faire les lois et de les faire observer par des tribunaux où ils faisaient rendre la justice. Ils ne dépendaient d'aucun seigneur mais seulement de l'abbé de Cluny.*

1109 : Louis le Gros accorde des franchises aux moines de Nantua qu'il garde sous sa protection.



1100 : Famille de Thoire et Villars.

La puissante famille de Thoire et Villars joue un rôle très important dans l'organisation féodale d'une partie du Bugey de la Bresse et de la Dombes.

A l'origine, la famille ne possédait qu'un petit territoire situé entre la rivière d'Ain et le cours inférieur de l'Oignon, autour d'un château fort perché sur un rocher en face de Thoirette.

Humbert II avait commencé la grandeur de la maison en épousant Alix, fille du seigneur de Coligny qui possédait dans le Haut Bugey : Poncin, Cerdon, Brion, Izernore...

Par d'heureuses alliances ils accrurent considérablement leurs domaines et devinrent une puissance redoutable pour leurs voisins, en particulier pour les moines de l'abbaye de Nantua. La famille Thoire et Villars fut une des grandes maisons féodales de la contrée.

